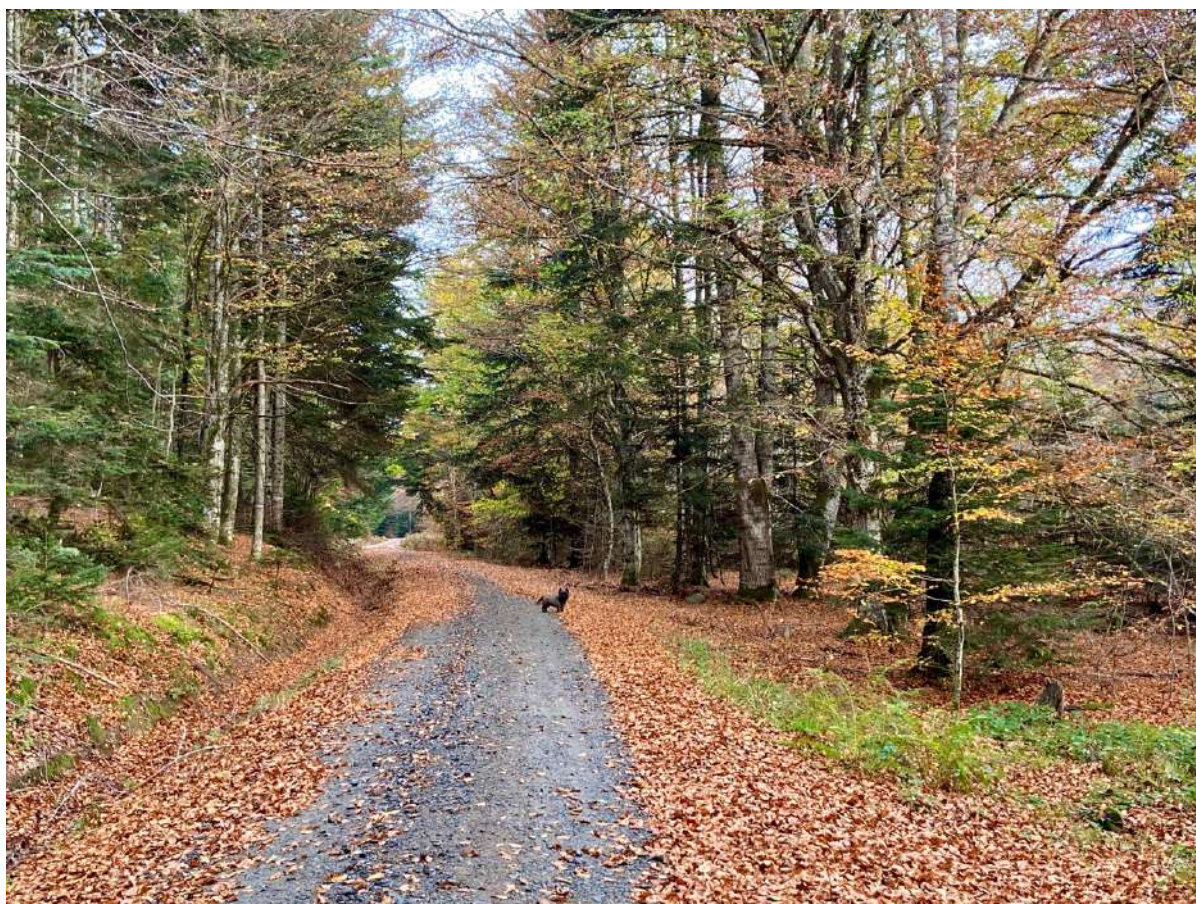

Saint-Éloy-la- Glacière

Information municipale N° 31

DECEMBRE 2024



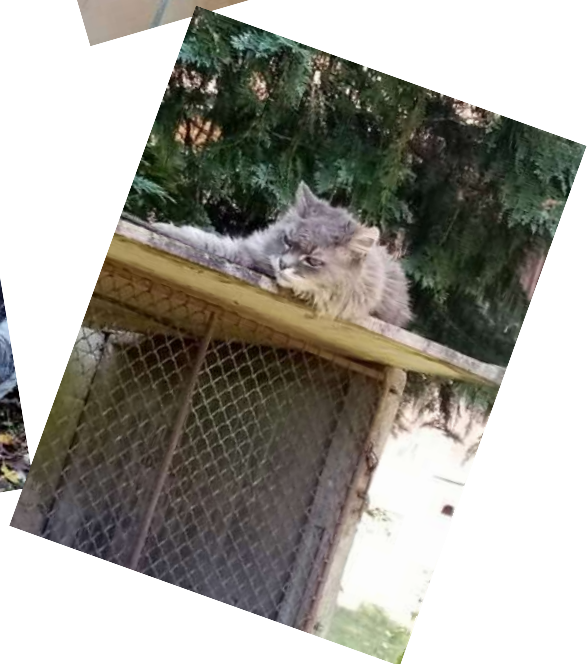
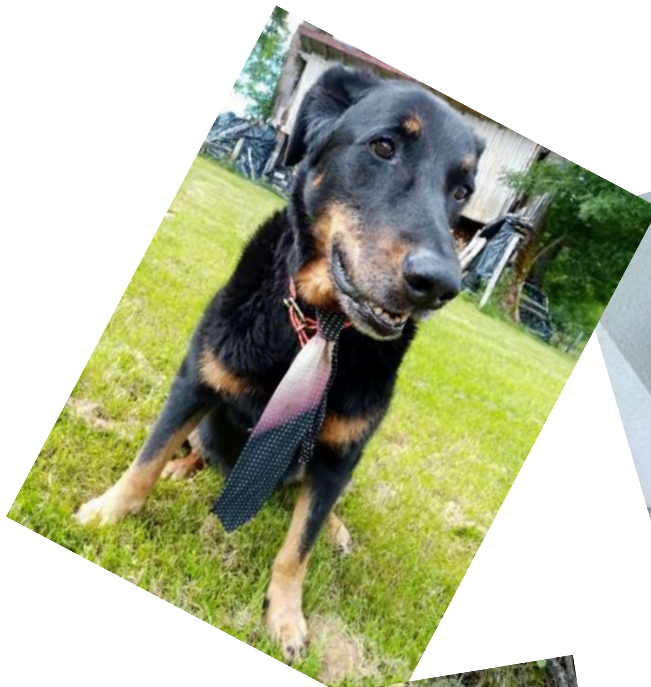
SOMMAIRE

- ❖ Le mot du Maire
- ❖ Le budget communal
- ❖ Taux, taxes, tarifs et subventions
- ❖ Les travaux
- ❖ Les Saintéloyiens
- ❖ La vie des associations
- ❖ Les biens sectionaux
- ❖ Visite chez les pompiers
- ❖ Le programme d'accélération des énergies renouvelables
- ❖ Une adresse utile, le CLIC

L'édito

« C'était parfois difficile quand deux troupeaux se croisaient dans le village » disait **Madame Chantagrel**. C'est de l'histoire ancienne ! Il y a longtemps déjà que **Marie-Noëlle** ne rappelle plus à l'ordre la facétieuse Harmonie ou une Marguerite en goguette, que les chèvres de **Michel** ne viennent plus faire un brin de causette aux passants...

Heureusement, il reste les chevaux de **Céline**, l'élevage de bergers blancs d'**Amélie**, des chats câlins, des chiens de haut lignage et de sympathiques batards pour animer les rues de notre commune et nous tenir compagnie.



LE MOT DU MAIRE



En 2024, après quatre années de travaux essentiellement fléchés sur les travaux de restauration et d'embellissement de notre église, nous avons marqué une pause dans nos investissements. Pause justifiée par le besoin d'attendre le versement des subventions accordées, pause justifiée aussi par le fait que nous avons été fortement impactés sur la dernière tranche de travaux par l'augmentation impressionnante des prix des matériaux, augmentation liée certes au conflit en Ukraine mais aussi et surtout à la spéculation organisée par bon nombre de fournisseurs.

Néanmoins, les travaux sont terminés, réglés sans impacter l'équilibre financier de notre commune ce à quoi j'ai toujours veillé. Comme convenu, je vous ai fait le bilan complet du coût de cette restauration.

Pour faire le lien avec l'article sur les biens de section que vous trouverez dans ce bulletin, nous avons, en accord avec les ayants-droits, utilisé une partie des avoirs de la section de La Faye pour réaliser un aménagement dans ce village. Des travaux sont également en cours afin de finir d'enfouir les réseaux aériens dans le bourg. La végétation ayant énormément poussé cette année, vous avez été plusieurs à me le signaler, je vous informe que la commande est passée pour un débroussaillage des chemins communaux en passant l'hiver.

Au moment où on mesure le taux d'endettement de notre pays, dette accumulée depuis des dizaines d'années et que l'on ne sait pas comment faire baisser ce taux, nos dirigeants essaient de culpabiliser les collectivités locales alors que toutes ces collectivités (communes, départements, régions) ont l'obligation de voter un budget à l'équilibre ce qui n'est pas le cas de l'Etat.

Je vous invite à regarder au verso de votre feuille d'impôt concernant les taxes foncières, pavé en bas à gauche, la somme que verse la commune de St-Eloy pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales :13355€.

Cette aberration a d'ailleurs été dénoncée par Mme Christine Pirès-Beaune, députée du Puy-de-Dôme, puisque ce sont essentiellement des communes rurales avec peu de moyens qui sont ponctionnées afin de permettre aux communes les plus fortunées ou celles qui avaient des taux de taxe d'habitation élevés d'être compensées positivement.

Certes, il faut bien reconnaître que, grâce à la pugnacité et au travail de l'association de maires ruraux de France, les aides en faveur de la ruralité ont fortement augmenté et permettent de compenser cette ponction sur nos taxes foncières. Mais ce système est pernicieux car il met un peu plus les communes sous la tutelle de l'Etat en nous dépouillant d'une partie des recettes pérennes des taxes foncières et en nous compensant par des aides qui évoluent au gré des choix des élus nationaux. Dans le cadre des discussions budgétaires, il est d'ailleurs annoncé une baisse de dotations de 10 milliards d'euros pour les collectivités locales en 2025...

De cette année 2024 retenons enfin ces journées des 29 et 30 juin où nous nous sommes retrouvés nombreux pour l'inauguration des travaux de l'église, journées agrémentées de très jolies expositions, d'un spectacle de danse aérienne et de bons moments de convivialité. Merci à toutes et à tous pour votre implication.

Au nom du Conseil municipal, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et je vous présente mes vœux les meilleurs pour 2025.

Jean-Luc COUPAT

TAUX, TAXES, TARIFS ET SUBVENTION

LE BUDGET DE LA COMMUNE EN 2024

Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	267 413.61	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	218 397.38
Charges de personnel et frais assimilés	23 800.00	Atténuations de charges	5 350.00
Atténuations de produits	2 032.32	Produits des services, du domaine et ventes diverses	11 730.00
Virement à la section d'investissement	9738.17	Impôts et taxes	6 556,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 735.28	Fiscalité locale	29 796.00
Autres charges de gestion courante	16 101.00	Dotations et participations	39 331,00
Charges spécifiques	100,00 €	Autres produits de gestion courante	9 660,00
		Produits exceptionnels	100.00
TOTAL	320 920.38	TOTAL	320 920.38

Investissement effectivement réalisés (T.T.C.) en 2024

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
EMPRUNT	0	0
ENFOUISSEMENT RESEAU LES SALLES / LE REDONDET	224 500,00	Territoire d'Energie : 215 500.00 Conseil Dptal : 2 040,00 Part communale : 7 560,00
TRAVAUX AMENAGEMENT LA FAYE	10 650.00	Participation section de la Faye : 10 650.00



Point financier sur les travaux de l'église.

Les travaux étant terminés et toutes les factures réglées voici le bilan financier de la restauration de l'église

	DEPENSES	RECETTES
Travaux + Maîtrise d'œuvre	485 653,50 € HT	
Subventions de la DRAC, du CR Auvergne Rhône Alpes et du CD du Puy de Dôme		367 556,73 €
Part communale		118 096.77 €
	485 653,50 €	485 653,50 €

Taux des taxes locales :



- Foncier bâti : 26,20 %
- Foncier non-bâti : 49,06 %
- Taxe d'habitation : 6,19 %

Rappel : Ce n'est pas parce que la commune n'augmente pas ses taux que vous ne pouvez pas avoir une légère augmentation de la part communale de l'impôt (idem pour les autres collectivités). Le taux voté par la commune est appliqué à une base locative qui est revue chaque année par les services fiscaux. La base est réévaluée chaque année pour tenir compte de l'inflation. Le coefficient de revalorisation appliqué aux valeurs locatives de 2024 est fixé à 1,039.

Prix de location de la salle des fêtes :



Association de la commune : GRATUIT

Habitants de la commune : 35 € / jour

Particulier hors commune : 80 € / jour

Frais de chauffage (du 1/11 au 1/05) : 30 € / jour



Prix des logements de la commune :



Loyer : 400€ /mois - Provision sur charges : 120 €/mois

Les frais de scolarité :

Notre commune ne disposant pas d'école, la Mairie participe aux frais de fonctionnement des écoles où sont scolarisés les enfants résidants à St-Eloy, ainsi cette année la commune a versé :

Saint-Amant-Roche-Savine : 861.95 € par élève soit 4 309.74 €

Fournols : 520 € par élève soit 520 €

Ambert : 440.82 € par élève soit 440.82 €



Prix de la restauration scolaire à Saint-Amant :

Le prix des repas est de 5,86€. Une tarification sociale basée sur le quotient familial a été mise en place selon la grille suivante :

Quotient familial	De 0 à 200	De 201 à 1000	De 1001 à 1250	Sup. à 1251
Participation familiale	0,90€	1,00€	3,30€	4,30€

La différence entre le prix des repas et la participation des familles sera prise en charge par la commune de St-Eloy.

Prix de l'eau :

Le mètre cube HT : 1.45 Euros (Soit une augmentation de 3.57% par rapport au tarif 2024)

Prix de l'abonnement principal annuel : 52.00 €

Prix de l'abonnement secondaire annuel : 25,50 €

LES TRAVAUX

Débroussaillage des chemins

La commande est passée les travaux seront réalisés dans l'hiver. Merci aux habitants qui bénévolement ont participé à l'entretien des chemins cette année où la végétation a particulièrement poussé.

Aménagement du sectional de La Faye



Les travaux d'embellissement des espaces collectifs de la Faye financés par les revenus de la section

Enfouissement des réseaux du Bourg



Les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphone) devaient commencer le 15 octobre mais ils n'ont débuté qu'à la fin du mois. Ils se sont achevés le 28 novembre. L'éclairage public interrompu le temps des travaux a été rétabli sur les lampes existantes qui n'ont pas été déposées. Les branchements dans les coffrets ne sont pas encore réalisés Il faudra encore faire les branchements dans les coffrets, déposer les réseaux aériens, enlever les supports et installer des nouveaux candélabres

pour l'éclairage public.



Installation d'un défibrillateur

Le défibrillateur est installé sur le mur de la mairie à côté de la porte de la cuisine. Cet appareil est accessible à tous et d'une grande simplicité d'utilisation. Si une personne est victime d'un arrêt cardiaque devant vous, n'hésitez pas à vous en servir ! Vous pourrez peut-être lui sauver la vie !

En attendant les secours, il faut ouvrir le défibrillateur et suivre les instructions vocales.



LES SAINTELOYSIENS

De nouveaux habitants

Nous souhaitons la bienvenue à

Madame et Monsieur BAROU qui se sont installés à Montgheol

Monsieur Madame Briam-Bernat dans le bourg



Mariages

Tous nos vœux de bonheur à

M. Laurent PAUL et Mme Cathy FERRY mariés le 13 juillet 2024 (habitants de Montgheol)

M. Romain DAJOUX et Mme Cécile TRABICHET mariés le 31 août 2024 (habitants de Montgheol)

Décès

Mme Paulette GOUTTE Epouse BARRIERE décédé(e) le 24/03/2024 à CUNLHAT qui était la doyenne de la commune



Les évènements de 2024

L'inauguration des travaux de l'église (29 juin)



En présence du sénateur **M.Eric Gold**, du Président du Conseil départemental **M. Lionel Chauvin** et de **Mme Myriam Fougère**, conseillère régionale, les travaux d'embellissement de l'église ont été inaugurés après des années de travaux ralentis par le covid. A cette occasion



le **club Niepce-Lumière** et notamment **Michel Picard**, ont proposé deux magnifiques expositions commentées avec passion, l'une consacrée à l'image dans les Expositions universelles de 1851 à 1937 présentant du matériel photographique et des clichés dans des reconstitutions d'intérieurs, l'autre intitulée « Ombres et Transparences » offrant tout un panel d'images d'époques et d'origines géographiques différentes.

A côté de la porte aux ferrures remarquables une plaque de lave émaillée dévoilée lors de la manifestation retrace les étapes de l'histoire du bâtiment.



La Balade des Hautes Terres (31 juillet)

76 convives se sont retrouvés dans la salle annexe de la mairie pour un sympathique barbecue



L'assemblée des propriétaires forestiers (9 août)

Après une matinée en forêt les 91 membres présents de l'Association des Propriétaires Forestiers ont participé à un repas à Saint-Eloy



La Fête des Amouilhaux (17 août)

C'est devenu un rituel, au mois d'août, les voisins des Amouilhaux se retrouvent pour un moment convivial. Cette année, en raison d'une météo capricieuse, ils ont bénéficié de l'accueil du local des chasseurs.



Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre

Comme chaque année hommage a été rendu aux Saintéloyiens morts pour la France



« À l'heure où la tragédie de la guerre a fait son grand retour en Europe, à l'heure où certaines puissances remettent en cause tous les fondements de l'ordre et du droit international, ceux de 14 et ceux de toutes les guerres nous murmurent de continuer à défendre la paix. »

Extrait du message de Monsieur **Sébastien Lecornu**, ministre des Armées, et de Monsieur **Jean-Louis Thieriot**, ministre délégué auprès du ministre des Armées et des Anciens combattants pour le 11 novembre 2024.

Faisons connaissance

Benoît Valet, herboriste et plus...



Benoît s'est installé à Saint-Eloy en 2015 avec son compagnon Jeffery dans la maison qui depuis des générations appartenait à la famille Perron.

Venu de Villeurbanne où il était animateur d'un jardin partagé dans une association de quartier orientée sur l'éducation écocitoyenne sociale et solidaire, il voulait vivre dans une zone fraîche, dans une maison traditionnelle en pierre et en bois. L'objectif de cet originaire d'une famille paysanne de la plaine de Versailles était créer une ferme diversifiée à l'ancienne, loin des impératifs

productivistes de la plupart des exploitations d'aujourd'hui.

Autodidacte avec une expérience d'une douzaine d'années dans la filière verte et notamment la permaculture, il s'est lancé dans la culture sur sa « **Petite ferme sur le plateau** », un peu plus de 2 hectares situés autour de la maison, mais cette activité nécessite des moyens financiers.

La permaculture doit fonctionner en autonomie et la brièveté de la saison végétative à 1000mètres d'altitude limite la croissance des plantes. Benoît a donc opté pour l'agroforesterie qui associe bandes de cultures médicinales ou de légumes, plantes buisson, haies d'arbres. Il a pour cela planté des centaines d'arbres fruitiers issus de variétés anciennes qu'il contribue à préserver. Cependant, les cultures apportent peu de restitutions aux sols qui ne sont pas assez chauds pour la production d'engrais verts, il est donc nécessaire d'apporter du paillage et du fumier. Il faut aussi faire face aux ravages des rats taupiers. Le problème n'est pas résolu !



Jusqu'à l'année dernière Benoît vendait une partie de sa cueillette de plantes médicinales à la coopérative **Sicarappam** située à Aubiat. La crise du covid, l'augmentation du prix des carburants et la baisse du pouvoir d'achat ont eu des répercussions sur son activité et sur la commercialisation de ses produits : distribuer sur des marchés et dans des magasins bio, vendre par internet... Tout cela nécessite du temps et de l'argent. Aujourd'hui, il centre son activité sur l'herboristerie (plus de 200 plantes) et la fabrication de fruits confits et sirops à partir de produits d'excellente qualité qu'il prépare et conditionne dans ses ateliers.



Aujourd'hui Jeffery est parti sur un autre chemin et Benoit se retrouve seul pour mener son exploitation, commercialiser et aussi restaurer sa maison de fond en comble. Il a néanmoins une foule de projets en tête : animer des ateliers de constitution et d'entretien de vergers, créer un magasin de produits phytothérapiques et de fruits confits, transformer la maison en accueil locatif, pourquoi pas accueillir d'autres personnes qui veulent partager avec lui activité et genre de vie, ou aider à l'insertion sociale ? ...

Bon courage Benoît !

Permaculture, agroforesterie, qu'est-ce-que c'est ?

La permaculture est orientée vers la recherche de la mise en place de systèmes productifs s'inspirant du fonctionnement des écosystèmes naturels. En observant et en imitant les systèmes naturels, on peut cultiver de façon à respecter l'environnement. Pas besoin d'utiliser des produits chimiques à tout va, avec la permaculture, c'est la biodiversité qui prend le devant de la scène. On plante des légumes, des arbres, et même des fleurs, tous ensemble, pour créer un petit écosystème équilibré, la pollinisation est améliorée, le risque de maladies est réduit, les nuisibles susceptibles de s'attaquer à l'une des espèces sont repoussés. Les racines profondes aident à maintenir l'humidité du sol et les plantes de couverture protègent de l'érosion

L'agroforesterie est l'association d'arbres et de cultures ou d'animaux sur une même parcelle. Cette pratique ancestrale est aujourd'hui mise en avant car elle permet une meilleure utilisation des ressources, une plus grande diversité biologique et la création d'un micro-climat favorable à l'augmentation des rendements. Les arbres permettent aussi de diversifier les productions (en capitalisant sur le long terme) : bois d'œuvre, bois énergie, fruits, fourrage.... Ils limitent également la fuite des nitrates dans les couches profondes du sol, ce qui réduit la pollution des nappes phréatiques. La fertilité du sol peut être améliorée par les feuilles des arbres qui tombent sur le sol et qui fournissent un important approvisionnement en biomasse. Les contraintes économiques sont souvent un véritable frein à l'adoption de systèmes agroforestiers et permaculturels. La mise en place de structures complexes comme des haies ou des cultures associées peut demander un investissement de départ significatif et un temps d'adaptation (les rendements ne sont pas nécessairement immédiats). De plus, le marché pour les produits issus de la permaculture ou de l'agroforesterie peut s'avérer limité, d'où la nécessité d'intégrer un bon réseau de distribution. Ces systèmes nécessitent beaucoup de travail manuel par conséquent du temps et de la main d'œuvre.

Article rédigé à partir de différents site internet notamment agriculture.gouv.fr L'agroforesterie, comment ça marche ? et Action climatique .com.

La vie des associations

SAINT ELOYSIR

En 2024, l'association **Saint Eloysir** a été partie prenante de la fête du mois de juin dans le cadre de l'inauguration des travaux de l'église et comme à l'accoutumée a assuré le service de l'apéritif dînatoire. A cette occasion, dans le cadre de l'été culturel de la Communauté de Communes Ambert-Livradois-Forez, l'association et le centre culturel le Bief ont invité la danseuse **Chloé Meunier** à présenter sa performance à la fois athlétique et poétique dans l'espace récemment aménagé au chevet de l'église.

En 2025 **Saint Eloysir** organisera en collaboration avec la municipalité la fête du village qui se tiendra probablement le 16 août aux Amouilhauts en présence d'amis québécois descendants de **Guillaume Pointud** parti en 1728 au service du roi de France vers le Nouveau Monde.

Vous êtes d'ores et déjà tous invités au printemps à l'assemblée générale de l'association en vue de la préparation de l'évènement

La Présidente,
Martine Fournet



La Société de chasse

Bilan saison 2023/2024

La saison 2023/2024 a été clôturée au mois de Février, avec 4 sangliers prélevés et 18 chevreuils réalisés sur 20 donnés par la fédération pour les chevreuils. La fin de saison a été marquée par la réalisation du projet des travaux de la façade, qui ont été effectués au mois de mai par l'autoentrepreneur de la Chapelle-Agnon.



Enfin pour clôturer définitivement la saison un repas convivial entre chasseurs a été organisé début juillet.

La saison 2024/2025 a donc débuté avec un nombre d'adhérents qui chute légèrement. De plus, la moitié des bracelets chevreuils ont été réalisés ainsi que 2 sangliers et 2 renards.

Petit rappel : Nous signalons nos secteurs de battue avec des panneaux « **attention chasse** » ceci permet de signaler que des chasseurs sont postés dans cette zone et que les chiens ou du gibier peuvent éventuellement traverser les routes.

Les chiens et la chasse :

Pour beaucoup de chasseurs, la chasse n'a de valeur qu'en présence de leur chien. La personne qui entraîne les chiens doit bénéficier de l'accord des propriétaires ou être titulaire du permis de chasse sur les parcelles sur lesquelles elle réalise l'entraînement.

Nous chassons principalement le chevreuil en battue avec des meutes de beagles et le sanglier





avec des gascons. Les chiens sont équipés avec des colliers comportant le numéro de téléphone de leur propriétaire ainsi qu'un collier avec un dispositif de localisation dans le seul but de rechercher les chiens et d'assurer leur sécurité

**La Présidente
Cindy Farreyre**



LE BON SAINT ELOY

C'est toujours avec le même enthousiasme que s'est poursuivie cette année la collecte d'informations sur la vie de nos villages.

Pour mémoire et depuis plus d'une année (voir bulletin municipal 2023) un travail sur le **projet de réalisation d'un livret est en cours afin de relater ce qui fut (habitats, habitants, anecdotes, vie du quotidien) et ce que sont devenus les différents hameaux de notre**



commune (transformations éventuelles, nouveaux habitants etc...) Plusieurs rencontres se sont déroulées en mairie (la municipalité est partie prenante dans cet inventaire) en présence des membres de l'association et des personnes de la communes intéressées par ce travail de mémoire (qu'elles en soient remerciées ici). Cet été, des entrevues se sont poursuivies chez les habitants revenant dans leurs résidences secondaires pour certains. Ces rendez-vous très conviviaux ont permis des échanges fructueux permettant de mieux se connaître, et de découvrir notamment au travers de documents (photos, actes notariés, récits) toutes les richesses de notre petit territoire. Le village de La Faye est traité dans son intégralité, de même que celui de Grifol et de Montgheol. Le travail est partiellement abouti pour Montgrain. Nous sommes toujours en recherche d'informations pour La Vaisse, Les Salles et le Redondet. Tous ceux qui veulent bien nous aider dans nos recherches sont les bienvenus.



Une autre action a été lancée en 2024, à savoir **la restauration du « chemin de croix » qui se situe dans l'église**. L'inventaire réalisé par le Diocèse de Clermont en 2021 a mis en évidence la grande qualité du mobilier qui se trouve dans cet édifice, et notamment des différentes gravures du « chemin de croix ». Datant du 19ème siècle, elles ont été éditées par la maison Basset, grande maison Parisienne spécialisée dans l'imagerie religieuse. L'état de ces lithographies, jugées très intéressantes par l'avis de la commission sont dans un état plus que moyen (moisissures, jaunissement, déchirures pour certaines) laissant augurer de leur disparition à court terme. La mission de notre association depuis sa création, est d'aider à la sauvegarde du patrimoine. Après l'effort important mené par la municipalité en restaurant l'église, les membres de l'association ont souhaité aller dans la même direction et aider à la sauvegarde du « chemin de croix ». Les travaux de remise en état ont été confiés pour ces 14 images à une spécialiste de notre région, **Madame Corinne Pâquet** (« désencadrement », décollage du papier de leur support, gommage-nettoyage aqueux et chimique, remise à plat, doublage, reprise des manque, retouche couleur).

Les encadrement neufs seront réalisés bénévolement par **Romain Dajoux** (propriétaire au village de Montgheol) dont c'est la profession, en utilisant ceux d'origine après restauration également. Ces différentes phases se dérouleront sur une année.

L'année 2025 doit voir la poursuite des actions ci-dessus mentionnées.

La Présidente

Jacqueline Dajoux



Dossier : Les biens sectionaux

Les sectionaux sont des biens collectifs qui trouvent leurs origines au moyen-âge. Ces terres assuraient la survie des plus modestes : faire paître leurs maigres troupeaux, tirer du bois de chauffage et de charpente, produire quelques cultures... Dans la plupart des régions tous ces biens sont devenus communaux à la Révolution. Cependant, les départements de montagne et notamment du Massif central ont conservé des biens qui ne correspondent pas aux limites communales mais à une partie des celles-ci (section).

Là n'est pas la seule différence. Alors que les communaux appartiennent à la commune, les sectionaux sont la propriété collective des habitants de cette partie de la commune. La section est une personne morale de droit public.

Les habitants du Bourg, des Amouilhaux, Montgheol, la Faye, la Vaisse possèdent des sectionaux. En revanche ceux de Sagneneyre, le Marliet, les Salles et le Redondet n'en possèdent pas. Ces différences peuvent s'expliquer de plusieurs manières qui remontent à l'origine de ces biens collectifs : soit ces lieux de vie n'existaient alors pas, soit leurs habitants, « riches » meuniers ou propriétaires terriens, n'en avaient pas le besoin. La section le St-Eloy- les Amouilhaux possède une superficie de plus de 26 hectares boisés, la section de Montgheol près de 20 hectares dont une grande partie de landes et de pâturages, la Faye 21 ha.

Selon la tradition, les ayants droits aux biens de la section étaient les habitants dont la cheminée fumait plus de six mois de l'année (certains se rappellent cette famille demeurant dans la commune 6 mois et un jour exactement chaque année pour conserver ses droits). Seuls ces habitants permanents pouvaient bénéficier de l'affouage, la coupe de bois pour le chauffage et la charpente, du droit de pacage dans les prairies et les landes, de la cueillette des airelles et des plantes sauvages ... Lorsque les besoins de la section étaient satisfaits la vente du produit des coupes pouvait être une source non négligeable de liquidités.



L'entretien, la mise en valeur, la jouissance des sectionaux étaient assurés par les ayants droits de la section selon des règles le plus souvent orales établies collectivement (utilisation des pâtures, droits d'eau...). D'autre part pour les parties soumises au régime forestier, les ayants droits devaient faire certains travaux d'entretien (restauration des chemins d'accès aux biens de section, creusement de fossés pour délimiter les parcelles, ébranchage des arbres de bordure...). Ces travaux étaient dirigés par les gardes des Eaux et Forêts. L'exode rural, l'évolution des pratiques agricoles et la modification du genre de vie après la seconde guerre mondiale ont dans bien des cas remis en cause l'usage ancestral des biens collectifs. Qui se souvient qu'aux Amouilhaux le sectional à droite du chemin du Bois de



Mauchet était réservé aux chevaux et que sur celui situé à gauche on pouvait mener paître les vaches une fois par semaine le jour correspondant au 1^{er} juin et seulement à partir de cette date ? Ces terres de médiocre qualité et de faible superficie sont désormais abandonnées.

Dans d'autres cas, d'anciennes terres de pacage collectif ont été boisées à l'initiative des membres. On constate aussi que certaines, faute d'habitants permanents, n'ont plus d'ayants droits. C'est le cas à Montgrain. Pour la Vaisse, s'il n'y a pas d'ayants droits sur St-Eloy, il y en a sur la commune d'Auzelles. C'est là aussi une des particularités des biens de section, ils ont été donnés à un village et ne tiennent pas compte des limites communales, c'est le cas à La Vaisse et à La Faye. Ils sont assurément antérieurs à la création des communes en 1790.



Plusieurs lois depuis 1985 sont venues prendre en compte les évolutions et encadrer la gestion des biens des sections.

Dans l'objectif de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine forestier, l'Etat encourage l'application du régime forestier sur les parcelles boisées. Sa mise en œuvre est assurée par l'ONF. Cependant, en 2024, à la majorité des voix, le Conseil municipal de St-Eloy s'est opposé à la l'assujettissement de certaines parcelles au régime forestier considérant qu'elles étaient bien gérées par le Conseil municipal en accord avec les membres de la section. La loi montagne de 1985 établit que les biens sectionaux à vocation agricole doivent être attribués aux exploitants agricoles avec soit un bail rural, soit une convention pluriannuelle d'exploitation ou de pâturage soit une convention de mise à disposition SAFER. En priorité l'attribution doit être faite à un exploitant de du territoire de la section ou à défaut de la commune et lorsque cela est possible au profit de l'installation d'exploitations nouvelles.

La gestion des biens et des droits des sections est assurée par le conseil municipal et les opérations concernant les sections sont annexées au budget général de la commune. Néanmoins, la section est identifiée comme un service de la commune et les opérations financières la concernant sont reprises sur un état spécial annexé au budget de la commune qui permet de connaître précisément les avoirs financiers de la section.

En principe, les revenus en espèce d'une section ne peuvent plus être redistribués entre les ayants droits. Ces revenus doivent être en priorité affectés à la mise en valeur et à l'entretien de la section et si les besoins de la section sont satisfaits, le conseil municipal peut décider de la contribution de la section à des travaux d'investissement ou d'opérations de la commune. Ces dernières années, les sections de Montgheol, St-Eloy Les Amouilhaux, La Faye ont ainsi financé le nettoyage des réserves incendie et l'entourage de ces réserves par un grillage de sécurité. En 2024, les revenus de la section de la Faye ont permis l'aménagement d'un espace commun avec notamment un terrain de pétanque. Les sections sont redevables de l'impôt.

Chaque année, le conseil municipal établit la liste des membres des sections, tous les habitants permanents majeurs et la liste des affouagistes, une personne par feu pouvant bénéficier de la coupe de bois. Sur les parcelles assujetties au code forestier l'ONF propose chaque année l'assiette des coupes, sa destination (affouage ou vente) et le mode de vente (sur pied, bois façonné...). La décision est prise par le Conseil. Quand la coupe est destinée à l'affouage l'exploitation peut être effectuée par les affouagistes eux-mêmes, le Conseil municipal doit alors désigner 3 habitants solvables comme garants, responsables financièrement à titre personnel en

cas de dommages. Dans la plupart des cas l'exploitation est confiée à un entrepreneur de travaux forestiers.

Certains biens de sections souvent de très petite dimension et qui ont perdu toute affectation n'ont plus d'utilité pour la collectivité. S'ils jouxtent des maisons ou des jardins, ils peuvent présenter un intérêt pour des particuliers qui souhaitent étendre leur propriété et améliorer leur cadre de vie. Le Conseil municipal peut alors décider de vendre tout ou partie d'un bien de section après avoir organisé une consultation des électeurs de la section (les habitants ayant leur domicile réel et fixe sur le territoire de la section et qui sont inscrits sur la liste électorale de la commune). Ce fut le cas en 2024 à la demande de M. Pascal Robert aux Amouilhauts. Le Conseil municipal, après consultation des électeurs de la section peut aussi décider d'un changement d'usage, c'est ainsi que dans le cadre du programme d'accélération des énergies renouvelables, il a été proposé l'installation d'un parc de panneaux photovoltaïques sur un sectionnal de Montgheol.

En aucun cas le partage des sectionaux entre ses membres n'est autorisé. De nouveaux sectionaux ne peuvent être créés.

Les biens de village sont une survivance d'une époque où la population de notre commune, comme de l'ensemble du Livradois, était très nombreuse et où beaucoup de familles dépourvues de terres ne parvenaient à vivre que grâce à l'exploitation et à l'utilisation des biens collectifs. Beaucoup parmi les habitants de la commune y restent attachés particulièrement ceux dont les ancêtres ont contribué à la mise en valeur de ces biens et qui continuent eux-mêmes à les entretenir et à faire vivre les pratiques collectives. Depuis 1985, l'évolution de la législation tient compte des transformations de la société et des pratiques agricoles : si les droits et usages traditionnels comme l'affouage sont maintenus, la distribution des revenus de la section entre les ayants droits n'est plus légale et le fruit de la vente ou de la location est géré par le conseil municipal en priorité pour l'intérêt de la section et en participation à des actions pour la commune tout entière.

Cadre législatif de la réglementation sur les biens sectionaux :

Loi montagne de 1985.

Loi d'orientation agricole de 1999

Loi responsabilité et libertés locales de 2004

Loi de développement des territoires ruraux de 2005

Loi d'orientation agricole de 2006

Loi de mai 2013 modernisant le régime des sections de commune.



La commune de Saint-Eloy et la transition énergétique

La France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Pour relever ce défi, elle s'appuie sur deux leviers essentiels : **Réduction drastique des consommations** d'énergie (objectifs de sobriété et efficacité par rapport à 2012) - 20 % d'ici 2030 - 50 % d'ici à 2050. **Développement massif des énergies décarbonées** (nucléaire et renouvelables). Atteindre plus de 33 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'ici 2030 (19 % en 2021) dont 40 % pour l'électricité, 38 % pour la chaleur consommée (24 % en 2021), 15 % pour le carburant et 10 % pour le gaz.

Les énergies renouvelables, c'est quoi ?

Les énergies renouvelables (EnR) sont alimentées par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les chutes d'eau, les marées... Elles permettent de produire de l'électricité, de la chaleur, du froid, du gaz, du carburant, du combustible. Ces sources d'énergie, considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain, n'engendrent pas d'émissions polluantes. Elles permettent de réduire nos émissions de gaz à effet de serre pour répondre à l'urgence climatique.

Pendant quelques années, la société WPD a effectué des démarches auprès des élus afin de lancer des études d'implantation d'un parc éolien sur les communes d'Echandelys, Fournols et Saint-Eloy-la-Glacière. Cependant, notre secteur étant situé dans une zone d'entraînement à très basse altitude de l'armée de l'air, le projet alors bien avancé s'est vu opposer le veto du ministère de la défense.

La loi de mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) donne aux communes un rôle central dans la politique de développement des énergies décarbonées et notamment l'initiative de propositions pour atteindre les objectifs. Une réunion de concertation des habitants a eu lieu en avril 2023 à la mairie afin de déterminer les zones propices à l'accélération. Le Conseil municipal a ensuite ciblé trois zones où la commune a la maîtrise du foncier et où il serait possible d'installer des panneaux photovoltaïques : la partie du sectional de Mongheol situé vers la Dolore, le bourg de St-Eloy et le village des Amouilhauts. Des panneaux photovoltaïques sont susceptibles d'être installés sur les toitures des bâtiments communaux du Bourg et le local des chasseurs aux Amouilhauts, tandis



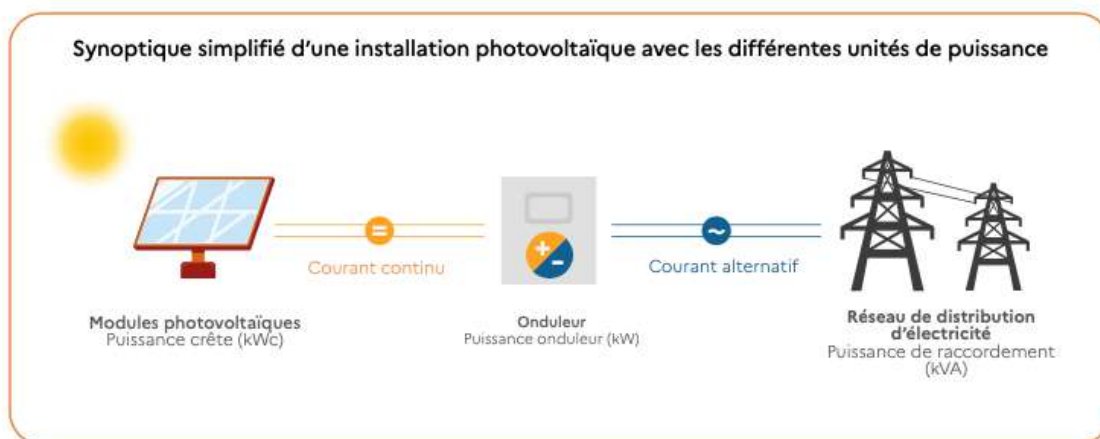
que le sectional de Montgheol, composé de landes et d'un boisement spontané de faible valeur agricole, pourrait recevoir l'implantation d'un parc photovoltaïque. (Ce ciblage n'empêche pas les particuliers de programmer eux-mêmes des installations de ce type, c'est même recommandé si nous voulons atteindre la neutralité carbone en 2050).

Outre la contribution au projet national, la production d'électricité photovoltaïque apporterait des revenus fiscaux à la commune. Par l'intermédiaire d'un contrat d'achat direct d'électricité passé entre la collectivité et un producteur d'électricité ou au sein d'une opération d'autoconsommation collective, la collectivité pourrait obtenir des tarifs d'électricité concurrentiels et stables sur le long terme. Dans le cas d'une opération d'autoconsommation, la commune pourrait choisir d'autoconsommer une partie de sa production et de réinjecter le surplus sur le réseau public. Elle pourrait alors bénéficier d'un soutien public (obligation d'achat ou complément de rémunération en fonction de la taille du projet).

Le photovoltaïque, c'est quoi ?

La cellule photovoltaïque, élément de base des modules, est composée d'un matériau semi-conducteur photosensible (souvent du silicium) qui possède la propriété de convertir la lumière du soleil en électricité : c'est l'effet photovoltaïque. Chaque cellule ne générant qu'une petite quantité d'électricité, elles sont assemblées, protégées par différentes couches de matériaux afin de former un module photovoltaïque. Dans une installation photovoltaïque, le courant continu produit par les modules photovoltaïques est ensuite transformé par un onduleur en courant alternatif afin d'alimenter le réseau public de distribution d'électricité.

En septembre 2024, les élus de la commune ont reçu des représentants de la société **RP Global** qui développe, finance, construit et exploite des projets d'énergie renouvelable. Après étude, compte tenu de la superficie disponible, des contraintes écologiques et de l'éloignement, il leur semble que le projet portant sur le sectional de Montgheol ne soit pas rentable. Le Conseil décide néanmoins le maintien des propositions qui seront soumises au référent préfectoral.



Sources documentaires : Ministère de la transition énergétique et ADEME (Agence de la transition énergétique)

Une visite au centre de première intervention de Saint-Amant-Roche-Savine



Le centre de première intervention de Saint-Amant dispose de locaux totalement rénovés par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Il dispose d'un véhicule léger (VL), d'une camionnette d'intervention diverse (CID), d'un véhicule de première intervention incendie (VPI), d'un véhicule de secours et assistance aux victimes (VSAV), c'est-à-dire une ambulance. Tous ces véhicules appartiennent au SDIS.

Le Centre de Saint-Amant fait partie de la Compagnie d'Ambert, qui regroupe 17 casernes sur le territoire de la communauté de communes Ambert Livradois Forez et compte plus de 300 pompiers volontaires plus 5 professionnels. Elle réalise plus d'un millier interventions par an.

Le champ d'intervention du centre de de Saint-Amant s'étend sur les communes voisines : Grandval, le Monestier, Echandelys, Fournols (secteur de la laiterie) et Saint-Eloy. Chaque année, il effectue 90 à 100 interventions, 88% sont des secours à victimes, le reste est constitué de bâchages, assèchement de locaux... Les incendies représentent environ 2% des interventions.

La caserne composée de 10 pompiers volontaires est dirigée par l'adjudant-chef **Bruno Delaporte**, pompier professionnel chez Euroapi à Vertolaye et son adjoint l'adjudant **Didier Fourt**, professeur d'EPS au lycée d'Ambert. Les pompiers de Saint Amant étaient 12 en début d'année 2024, ils sont 10 en octobre et en 2025 la caserne ne comptera plus que 9 membres. Elle forme par conséquent deux équipes d'astreinte la nuit et les weekends.

Les missions de lutte contre l'incendie nécessitant au moins un engin pompe-tonne et quatre sapeurs-pompiers ; les missions de secours d'urgence aux personnes au moins un véhicule de secours aux asphyxiés et blessés et trois sapeurs-pompiers et les autres missions, au moins deux sapeurs-pompiers la caserne de Saint-Amant est en double affectation avec celle de Bertignat, c'est-à-dire qu'ils se complètent mutuellement. Malgré cette organisation en raison du manque de disponibilité 1/3 des interventions est assuré par d'autres centres, notamment celui d'Ambert.

On l'aura compris, si le centre de première intervention de Saint-Amant est bien doté en matériel et si nous sommes tous convaincus qu'il nous est absolument indispensable, il manque cruellement d'effectifs.

Devenir sapeur-pompier volontaire est à la portée de tous (ou presque !...) hommes et femmes : il suffit d'être âgé de 16 à 55 ans, disposer d'aptitudes physiques vérifiées à l'occasion d'une visite médicale de recrutement (mais il n'est pas nécessaire d'être un champion !). La formation initiale a lieu au centre de Crouel à Clermont-Ferrand et se fait par

étapes, la première est le secours aux victimes. Trois années d'expérience sont requises avant la seconde formation qui porte sur les incendies. Pour les salariés, la formation peut se faire sans perte de salaire si une convention est signée avec l'entreprise.

Les adolescents qui souhaitent devenir sapeurs-pompiers peuvent dès 11 ans s'inscrire au centre de formation d'Olliergues-Marat ou au lycée d'Ambert où une formation est assurée le mercredi après-midi. Elle est composée de cours théoriques et pratiques, de sport (la moitié du temps) et d'initiation aux différentes facettes de l'activité, mais aussi de rencontres sportives, manœuvres, défilés ou événements.

Elle est organisée en quatre cycles de formation : **JSP1, JSP2, JSP3 et JSP4.**

Le **cycle 1** correspond principalement à la découverte des matériels ainsi qu'à l'enseignement des comportements qui sauvent et des valeurs liées à l'engagement citoyen. Les **cycles 2 et 3** portent sur une mise en œuvre simple des matériels et procédures pour aboutir en **cycle 4** à des mises en situation contextualisées, proches de la réalité opérationnelle.

La mission de sapeur-pompier n'ouvre pas la porte à la fortune : les heures passées en intervention ne sont pas payées par l'employeur, une indemnité exonérée d'impôts et qui varie selon le grade est versée. L'engagement donne aussi droit à une indemnité à la retraite. Mais être pompier volontaire est une cause noble au service de la communauté....



Le CLIC d'Ambert : un service qui peut vous être utile



Association
Autonomie en Livradois Forez

Le **Centre Local d'Information et de Coordination en gérontologie (CLIC)** est une association loi 1901 financée par le Conseil départemental. Il a pour mission la préservation de l'autonomie des personnes retraitées et depuis 2024 il a la charge des personnes en situation de handicap.

Le **CLIC** offre un accompagnement personnalisé, permettant aux personnes âgées de bénéficier d'une écoute attentive et de conseils adaptés. Les professionnels du **CLIC** aident à identifier les besoins spécifiques des seniors, qu'il s'agisse de questions liées à la santé, à l'autonomie ou à l'accès aux services sociaux. Grâce à un réseau de partenaires locaux, le **CLIC** peut orienter les usagers vers des aides financières, des services d'aide à domicile, des solutions de transport, ou encore des activités sociales favorisant le lien social.

Le **CLIC** ne se limite pas à l'aspect pratique du maintien à domicile ; il œuvre également pour prévenir l'isolement social des personnes âgées. En organisant des activités, des ateliers et des rencontres, ateliers mémoire, musicothérapie, ateliers nutrition, gym douce... le **CLIC** favorise les échanges entre les seniors et leur permet de tisser des liens.

Ces initiatives contribuent à renforcer le bien-être des personnes âgées, en leur offrant des occasions de socialisation et de partage.

Depuis janvier 2024, le **CLIC** accompagne les personnes dans leurs démarches de reconnaissance de handicap et propose un accueil de proximité en lien avec la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

- un accueil de proximité
- l'aide à la complétude du dossier MDPH
- une information individualisée et adaptée
- le repérage des besoins et la sollicitation des aides existantes
- une orientation vers un service approprié

Le **CLIC** agit encore auprès des professionnels qui interviennent auprès des personnes âgées ou en situation de handicap en leur proposant des formations et des échanges afin de rompre leur isolement. Ainsi l'année dernière 57 professionnels ont bénéficié d'une formation

Chaque année le **CLIC** traite environ 2500 dossiers et accueille 200 à 400 nouvelles personnes.

En bref, les professionnelles du **CLIC** sont donc au service des personnes âgées ou en situation de handicap et de leurs familles pour une première évaluation des besoins. Elles fournissent une aide pour la constitution de dossiers souvent complexes, comme les demandes d'APA, et apportent un soutien aux multiples professionnels qui interviennent dans le secteur d'activité de l'accompagnement à la personne.

Horaire d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Contact :

Secrétariat du CLIC : **04 73 82 96 67**

accueil@cliclivradoisforez.org



Véronique Faucher, directrice du CLIC

Eugénie Lavaut, référente personnes en situation de handicap

Elodie Mussotte, référente médico-sociale personnes âgées

Flore Comencin, secrétaire médico-sociale

Angélique Malhière, animatrice gérontologie.

Aurélié Béal, évaluation CARSAT, référente ERMA (Espace ressource pour les métiers de l'autonomie)



La Mairie à votre service

PIECE DESIREE	OU S'ADRESSER	A FOURNIR	COUT	OBSERVATIONS
Extrait d'acte naissance	mairie du lieu de naissance	date de naissance nom et prénom	gratuit	Joindre une enveloppe timbrée avec adresse
Extrait d'acte de mariage	mairie du lieu de mariage	date du mariage nom et prénom	gratuit	Joindre une enveloppe timbrée avec adresse
Extrait d'acte de décès	mairie du lieu de décès	date du décès nom et prénom	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée avec adresse
Carte d'électeur	Mairie du domicile	pièce d'identité et justificatif de domicile	Gratuit	Avoir son domicile réel ou être inscrit au rôle des contributions directes depuis 5 ans avoir 18 ans
Carte d'identité (Depuis 2014, validité portée à 15 ans. S'applique au CNI délivrée à partir de 2004 sauf cas spéciaux, ex : voyage...)	Mairie de Cunlhat, Ambert, Issoire (prendre RV)	2 photos d'identité 1 copie intégrale de l'acte de naissance (si 1 ^{ère} demande CNI sécurisée) 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois	Gratuit Timbre fiscal de 25 € en cas de perte ou de vol	Autorisation parentale pour les mineurs
Certificat d'autorisation de sortie de territoire délivré aux mineurs de nationalité française	A faire vous même	Carte d'identité	Gratuit	CERFA disponible sur internet
Passeport	Mairie de Cunlhat, Ambert, Issoire (prendre RV)	Carte d'identité, 2 photos, 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois	Timbre fiscal (86 Euros)	
Casier Judiciaire	Ministère de la Justice Casier Judiciaire National 107, Rue Landreau 44079 NANTES CEDEX	1 enveloppe timbrée pour la réponse	Gratuit	
Livret de famille	Mairie du mariage		Gratuit	
Demande d'alignement permission de voirie	Voirie communale : mairie voirie départementale et nationale DDE après avis du maire	Fournir une demande et plan de situation enveloppe affranchie pour retour	Gratuit	
Changement de prénom	Mairie du domicile	Renseignements à la mairie	Gratuit	Demande adressée au Maire
PACS	Depuis le 1 ^{er} novembre 2017, en Mairie du domicile ou auprès d'un notaire	Renseignements à la mairie	Extrait de naissance de – de 3 mois Attestation de domicile + justificatif	CERFA disponible sur internet
Certificat de domicile	Mairie	Pièce d'identité	Gratuit	
Certificat d'hérédité	Mairie Notaire (acte de notoriété)	Livret de famille de la personne décédée, noms, prénoms, adresse des héritiers	Gratuit	Si la somme à percevoir n'est pas supérieure à 5 335 Euros
Demande d'adduction en eau potable	SIAEP du Bas-Livradois	Plan de situation	Droit de branchement	
DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) pour tous travaux de fouilles, élagage...)	SIAEP ERDF FRANCE TELECOM	Plan avec descriptif des travaux	Gratuit	Imprimés en mairie ou téléchargeable sur INTERNET



Merci *Mack, Heidi, Minette, Jamine Cirneco Dell Etna, Poupie, Lucky, Ayo Sky, Uno, Stello, Hélios, Moka, Tia* et tous les anonymes ainsi qu'à leurs propriétaires qui ont fourni les photos

Pardon à tous ceux qui ont été oubliés et qui ne figurent pas sur ce bulletin !

Nous espérons que vous avez pris plaisir à ce tour d'horizon de l'année 2024 à Saint-Eloy. Retrouvez régulièrement l'actualité de notre commune, les photos des manifestations et les articles de presse qui lui sont consacrés sur le site internet de la commune : <http://www.saint-eloy-la-glaciere.fr> ou sur notre page Facebook.

